

## RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 Janvier 2020

L'an deux mil vingt, le 28 Janvier, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la mairie de St Macaire du Bois, sous la présidence de M. Michel JAUDOUIN, adjoint au maire.

**Etaient présents :** M. Michel JAUDOUIN, M. Frédéric BARBIER, M. Dominique VERDURE, M. Etienne GABARD, M. Jérôme GIRARDEAU, Mme Patricia MONTAS-GODINEAU, Mme Vanessa DESVALLON

**Absents excusés :** M. Gabriel TAILLEE, Mme Clémence DIGUET, Mme Emmanuelle BOUET qui ont donné pouvoir à M. Michel JAUDOUIN

**Secrétaire de Séance :** Mme Patricia MONTAS-GODINEAU

Monsieur JAUDOUIN, adjoint au maire, donne lecture du compte-rendu de la réunion du 9 décembre 2019. Le conseil n'émet aucune objection.

### **1. ANALYSE DU BUDGET 2019 ET PROJET 2020 :**

Suite à l'absence de monsieur TAILLEE, ce sujet sera abordé lors du prochain conseil municipal.

### **2. PRIMES AUX AGENTS :**

Le conseil municipal décide de reconduire le régime indemnitaire pour travaux supplémentaires à l'agent de la garderie et de la cantine, à la femme de ménage, à l'agent technique ainsi qu'à la secrétaire

### **3. TARIFS COMMUNAUX :**

**Salle des fêtes :** 185 € pour les habitants de la commune, 240 € pour les hors commune avec un chèque de garantie dégradations de 230 €, ainsi qu'une garantie de 50 € de forfait ménage.

**Location vaisselle :** 20 € pour les habitants de la commune.

**Concession cimetière :**

Pour les personnes hors commune : 160 € pour 50 ans, 120 € pour 30 ans

Pour les personnes de la commune : 100 € pour 50 ans, 80 € pour 30 ans

**Concession cave urne :**

Pour les personnes hors commune : 750 € pour 50 ans, 500 € pour 30 ans

Pour les personnes de la commune : 500 € pour 50 ans, 300 € pour 30 ans.

**Cantine scolaire :** Le prix du repas scolaire sera de 3.10 € au lieu 3 € à compter du 1 janvier 2020 Le tarif pour les repas pris par les instituteurs sera de 3.80 € au lieu de 3.50 €, pour les personnes extérieurs à l'école, le repas est fixé à 4 € au lieu de 3.80 €.

### **4. SUBVENTIONS AUX ORGANISMES :**

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 1200 € à l'association Familles Rurales des Verchers sur Layon, 521 € pour les restos du cœur. Une habitante de St Macaire du Bois va participer en 2021 au rallye des gazelles au Maroc. Cette association demande une subvention de 200 €. Le conseil donne son accord. Pour information, le conseil municipal souhaiterait mieux connaître le projet

**5. DELIBERATION BALAYEUSE :**

Suite à l'amortissement total de la balayeuse, un montant de 145275.41 € est disponible sur le budget du SIVT. Le syndicat a décidé de reverser cette somme à l'ensemble des communes adhérentes au syndicat au prorata des heures utilisées. Le conseil municipal donne son accord et prend une délibération. Le SIVT reversera à la commune de St Macaire du Bois la somme d'environ 1672.65 €.

**6. DELIBERATION PLH SAUMUR AGGLO :**

La communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire veut mettre en place un Plan Local de l'Habitat en réhabilitant l'existant, et en construisant de nouveaux logements. Les communes membres de la communauté d'agglomération doivent délibérer sur ce sujet. Le conseil municipal délibère favorablement.

**7. QUESTIONS DIVERSES :**

- Il est prévu l'achat de gravier pour combler les chemins. (Entreprise ATP) commande de la même quantité que l'autre année.
- Les jeux d'extérieur seront installés courant février mars.

Le prochain conseil aura lieu le lundi 24 février 2020 à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45

G. TAILLEE

M. JAUDOUIN

F. BARBIER

Absent

V. DESVALLON

J.GIRARDEAU

E. BOUET

Absente

C. DIGUET

D. VERDURE

P. MONTAS-GODINEAU

Absente

E. GABARD